

Des intrus dans la maison – que faire contre les loirs?



PROBILICHE

Sur le plan zoologique, les loirs sont des rongeurs de la famille des Gliridés. Le loir est le plus grands des Gliridés et mesure 13 à 19 cm auxquels s'ajoute une queue de 10 à 15 cm de long. La couleur de la robe est grise sur le dos, nettement plus claire à blanche sur le ventre. Le lérot et le muscardin sont ses plus proches parents. Le lérot est un peu plus petit. Son pelage dorsal est brun. Il a un masque facial noir et une queue rayée noir et blanc à l'extrémité élargie. Le muscardin généralement brun doré est encore beaucoup plus petit. Il existe aussi le lérotin, une espèce rare qui vit dans le val Müstair et dans la Basse-Engadine.

Des mois de sommeil profond

Les loirs portent bien leur nom. Quand il commence à faire froid, ces mignons petits animaux gris se retirent. Ils cherchent un endroit approprié et à l'abri du gel où ils dorment pendant sept à neuf mois (entre septembre et mai). Une cavité dans un arbre, une tanière, un nichoir pour oiseaux ou un trou qu'ils creusent dans le sol jusqu'à 60 cm de profondeur fera l'affaire. Le loir choisit souvent des endroits dans des habitations comme les caves, les granges ou d'autres espaces facilement accessibles pour hiberner. Les maisons forestières, les résidences de vacances et les abris de jardin, peu utilisés pendant les mois d'hiver, sont très appréciés des loirs. Les loirs, les lérots et les mus-

cardins peuvent également choisir des nichoirs pour hiberner. Dans ce cas, ils les rembourrent douillettement de mousse, de feuilles et autres matériaux. Les animaux dorment recroquevillés et se couvrent de leur queue touffue. Le loir dort souvent en petits groupes. Sa capacité à réduire ses fonctions corporelles au minimum absolu est remarquable. Sa température corporelle tombe à la température du sol d'environ 5 °C, la respiration est tellement ralentie qu'elle n'est plus que d'une à trois bouffées par minute ou peut même s'arrêter pendant plusieurs minutes, le cœur ne bat que cinq fois par minute au lieu de 300. De courtes phases de réveil empêchent les cellules de mourir. De cette manière, le loir consomme un minimum d'énergie qu'il puise dans les réserves de graisses stockées en automne. Ces réserves de graisse sont énormes: un loir pèse entre 70 et 180 grammes en été, mais peut manger jusqu'à peser 400 grammes avant d'hiberner!

Où et comment vivent les loirs?

Le loir est nocturne et omnivore. Il se nourrit principalement de fruits, de noix, de bourgeons, d'écorces, d'insectes, de champignons ou parfois aussi d'œufs d'oiseaux et d'oisillons. Le loir vit principalement dans de vieilles forêts de feuillus avec beaucoup de sous-bois, dans des nœuds de vieux arbres, dans d'anciens nids de pics, etc. Pour se nourrir, il a essentiellement besoin de grands arbres à graines tels que le hêtre, le chêne ou le châtaignier. Mais on le rencontre aussi dans des forêts de conifères, des vergers, des parcs ou des jardins. Son territoire de prédilection est la plaine. En Suisse, on rencontre généralement le loir partout jusqu'à environ 1400 m d'altitude. Il profite actuellement du réchauffement climatique et des années de glandée et de faînée abondante plus fréquentes avec la chaleur. Si les conditions alimentaires sont bonnes, le loir peut donner naissance à environ sept jeunes (de 5 à 11) après une courte période de gestation d'environ un mois. La reproduction a généralement lieu après l'hibernation. Le rongement d'écorces stimule probablement l'activité sexuelle du mâle. Il se peut aussi que les femelles puissent stocker le sperme. Dans les années de glandée ou de faînée peu abondante, il peut y avoir absence complète de reproduction au printemps ou seulement à la fin juin. Le mâle ne s'occupe pas de la progéniture, la femelle l'élève seule ou avec une sœur. Le loir vit en groupes lâches comme les blaireaux. À la naissance, les petits loirs ne pèsent que deux grammes et sont aveugles. Mais ils grandissent très rapidement, ouvrent les yeux après trois à quatre semaines et grimpent au bout de quatre à six semaines. Les jeunes deviennent indépendants à l'âge de six à sept semaines. L'espérance de vie peut aller jusqu'à neuf ans.

Protection légale

La loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage a placé les loirs et les lérots sous la protection des cantons, tandis que le muscardin et le lérotin sont protégés dans toute la Suisse. Actuellement, les loirs et les lérots sont protégés dans les cantons suivants: AG, AI, BS, BE, GE, GL, OW, SH, TI, TG, VD, ZG, ZH. Dans les autres cantons, ces Gliridés ne sont pas particulièrement protégés, mais ne font pas non plus partie des espèces chassables.

Problème avec les Gliridés

Les loirs sont peu appréciés quand ils causent en rongant des dommages matériels assez importants dans les murs, l'isolation et autres ou s'ils salissent nos appartements avec leur urine et leurs excréments. Les loirs, surtout les jeunes qui courent dans tous les sens, peuvent être si bruyants qu'il est difficile de dormir tranquille. Quand on a des loirs dans la maison et que l'on n'est pas disposé à tolérer ces mignons petits intrus, on peut essayer de les déloger; mais, attention, il faut respecter les dispositions de protection des différents cantons.

La règle d'or est la suivante: éviter, déloger et proposer un gîte de substitution!

Éviter Lorsqu'on est sûr que les animaux sont sortis de la maison, il faut fermer hermétiquement tous les accès (fenêtres de cave, lucarnes, trous dans le toit, etc.). Une petite ouverture de 2 cm est suffisante pour leur permettre de se faufiler. Il faut donc ne pas oublier de les boucher. Ces animaux entrent souvent dans la maison par le toit. On peut les en empêcher en taillant les arbres avoisinants. Les revêtements extérieurs en bois permettent également de pénétrer dans les maisons. Des profilés en acier ou des grillages peuvent dans ce cas rendre l'escalade et l'intrusion plus difficiles. L'accès au sous-sol se fait souvent par des ouvertures de tuyaux d'arrivée qu'il faut également colmater.

Déloger Avant de fermer les accès, il faut s'assurer qu'il n'y ait plus d'animaux dans la maison. Le loir est assez sensible aux odeurs. On trouve facilement des conseils et des remèdes de grand-mère censés être efficaces, le mieux est encore d'essayer. C'est le cas, par exemple, du poivre, du vinaigre, des bâtons d'encens, des huiles essentielles qui sentent fort (p. ex. d'eucalyptus) ou de chiffons imbibés d'essence (risque d'incendie!). L'encens est supposé être un véritable «remède miracle». Si l'on fait brûler de l'encens dans le grenier ou les pièces où séjournent les loirs, ils devraient «détaler». On a aussi déjà employé de la lavande – cela vaut la peine d'essayer. Ce qui compte, c'est une action assez longue (plusieurs jours ou nuits d'affilée) que l'on répétera chaque année – sinon les loirs pourraient revenir. Mettre du poivre moulu mélangé à de la farine sur le sol ou aux endroits préférés des loirs semble donner de bons résultats. Cela permet d'abord de voir aux traces dans la farine s'il y a encore des Gliridés dans la maison. Ensuite, comme le poivre irrite leurs muqueuses, c'est assez dissuasif. Cela peut prendre un certain temps pour chasser les animaux. Il est souvent conseillé d'avoir recours à un spécialiste ou à une entreprise spécialisée. L'utilisation de poison n'est pas une solution! Elle est interdite dans les cantons où les Gliridés sont protégés. De plus, les animaux empoisonnés meurent souvent dans d'atroces souffrances. Il ne faut pas non plus sous-estimer l'odeur nauséabonde d'un corps en décomposition si les animaux meurent dans un endroit inaccessible. De telles opérations d'empoisonnement touchent souvent des animaux innocents et ont globalement des effets très négatifs sur notre environnement, c'est pourquoi il faut s'en abstenir à tout prix. Jusqu'à présent, les appareils qui émettent des ultrasons et d'autres sons, de la musique ou du bruit se sont révélés inefficaces.

Capter et relâcher Lorsqu'on a recours à des pièges, il ne faut pas oublier qu'il peut y avoir de jeunes animaux de mai à juillet. Autrement dit, il ne faut pas installer de pièges durant cette période pour des raisons de protection des animaux. On risquerait d'attraper une mère qui élève quelque part de jeunes animaux qui ne sont pas autonomes et qui mourraient de manière cruelle sans leur mère. Seuls des pièges pour capturer des animaux vivants sont autorisés, il est conseillé de demander le concours du garde-chasse local ou d'un spécialiste. Dans les cantons où le loir est protégé, il faut un permis



PROBILICHE

de capture délivré par l'office de la protection de la nature. Le piège doit être suffisamment grand (au moins 10 x 10 x 25 cm) pour que les animaux ne se blessent pas. Pour éviter de coincer leur longue queue lorsque la petite porte se referme, il faut veiller à ce qu'il y ait un espace au sol d'environ 6 mm (limer le fond en bois ou recourber légèrement la porte). Le piège doit être vérifié toutes les heures, car les animaux sauvages y sont exposés à un stress important et peuvent se blesser en tentant de s'échapper. Les fruits, les noix, la viande séchée et hachée, mais aussi le beurre d'arachide ont fait leurs preuves comme appât. Il faut remettre en liberté les animaux capturés. Dans l'idéal, il faut les laisser sortir directement du piège et, en aucun cas, tenir les loirs par la queue dont ils peuvent se séparer en cas de danger. Attention: les loirs ont une incroyable capacité à retrouver leurs logis et peuvent facilement parcourir plusieurs kilomètres pour y revenir – on ne sait actuellement pas comment ils s'y prennent. Le lieu pour les relâcher, de préférence en lisière de forêt, doit donc être distant d'au moins 10 kilomètres de la maison. C'est encore mieux si une rivière ou une série de collines l'en sépare. Mais même dans ce cas, il est probable que l'animal périsse parce qu'il est rapidement victime d'un prédateur dans un nouveau territoire inconnu et souvent déjà occupé ou chassé par d'autres loirs qui s'y trouvent.

Proposer un gîte de substitution En raison des faibles chances de succès, nous déconseillons de relâcher ainsi les animaux et recommandons plutôt d'installer des gîtes de substitution dans des arbres et arbustes appropriés dans les environs. Pour que les animaux adoptent une boîte comme gîte de substitution, nous recommandons de concevoir le jardin le plus naturellement possible avec des arbustes et des arbres locaux à une distance convenable de la maison (> 2,5 m) pour qu'il devienne un paradis pour les loirs. Cela permet aussi d'observer ces mignons petits animaux protégés sans être dérangé la nuit. Il faut évidemment bloquer les accès à la maison après le déplacement des Gliridés comme décrit ci-dessus.

Un nichoir à étourneaux muni d'entretoises (2,5 cm) à côté du «trou d'entrée» et fixé à l'envers (avec le trou vers le tronc) à un arbre ou un arbuste à au moins 1 m du sol fera parfaitement l'affaire pour les loirs. Si vous avez des lérots qui gîtent dans votre grenier, vous pouvez transformer un nichoir à mésanges de la même manière. Trois à cinq nichoirs par jardin sont un bon début.

Autre feuille d'information PSA sur ce thème

Moyens de se défendre soi-même contre les souris, les fouines et les renards d'une façon conforme à la protection des animaux

Pour en savoir plus sur les loirs et autres Gliridés

www.probilche.ch

Auteur

Samuel Furrer, Dr sc. nat., zoologue, Directeur du Domaine technique

Editeur

Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101, case postale, 4018 Bâle, tél. 061 365 99 99, fax 061 365 99 90, compte postal 40-33680-3, psa@protection-animaux.com, www.protection-animaux.com

Cette feuille d'information et d'autres sont disponibles au téléchargement sous www.protection-animaux.com/publications/animaux_sauvages